

Le ministre de la Communication commentant les travaux du Conseil des ministres

Poursuite des efforts visant l'amélioration du niveau de vie des populations pour garantir un développement intégré et harmonieux du pays

Suite de la page 1

Ils ont poussé certains parmi eux à s'infiltrer dans notre territoire aux fins de perpétrer des actions terroristes et subversives après avoir introduit à cette fin des armes, des munitions et des moyens de communication performants. Ils comptaient entreprendre des actions criminelles sans précédent comme le confirment le type de caches minutieusement aménagées pour le transport des armes, le volume de la cargaison et la diversité des équipements saisis, dévoilant ainsi le véritable visage des responsables de leur acquisition et de leur acheminement, au moment où les éléments de la cinquième colonne ne se démarquent pas d'œuvrer publi-

quement, oralement et matériellement à soulager leurs maîtres étrangers suite à l'échec cuisant de leurs plans agressifs déjoués grâce à la vigilance de nos vaillantes forces armées et de sécurité.

Partant de toutes ces considérations, le Conseil a insisté sur l'importance de la vigilance constante et de la défense de notre chère patrie contre les tentatives des ennemis soucieux de compromettre sa stabilité, sa sécurité et sa marche irréversible vers la construction et le progrès.

Le Conseil a pris acte, d'autre part, de la situation inhérente à la persistance des invasions acridiennes dans les différentes wilayas, en passant en revue les efforts consen-

tis pour éradiquer ce fléau, en collaboration avec nos frères, nos amis et nos partenaires au développement ainsi qu'avec les organisations internationales spécialisées. A cette occasion, le Conseil s'est félicité de tous ces efforts entrepris, tout en appelant à leur poursuite et à leur intensification à tous les niveaux afin d'éliminer les essaïms actuels avant leur reproduction une nouvelle fois, menaçant ainsi sérieusement les prochaines campagnes agropastorales.

Le Conseil a examiné et approuvé le texte suivant:

- Communication relative à la modernisation du système de la dépense publique.

Il s'agit de la révision de la situation régie jusqu'à présent par le décret no 74-187 en date du 3 septembre 1974. Après trente ans de mise en vigueur de ce texte, de profondes transformations sont entrées en vigueur tant au niveau du perfectionnement des mécanismes et des programmes informatiques, que du volume de la dépense publique en plus des exigences de transparence dans la gestion des biens publics dans l'Etat de droit et les institutions démocratiques mis en place.

Dans le cadre des réformes entreprises à tous les niveaux par les pouvoirs publics, plusieurs programmes ont été mis en oeuvre notamment l'informatisation de l'administration publique dont les lignes directrices avaient été adoptées par le Gouvernement en date du 28 avril 2004. Il en va de même du principe de la décentralisation en matière d'ordonnance des dépenses publiques, prévue au titre de la réforme en cours au niveau du secteur des finances.

L'opération de simplification et d'assouplissement des procédures des dépenses publiques est en adéquation avec les différents programmes destinés à rendre rationnelles et performantes les méthodes et procédures appliquées dans le sens de plus de rigueur dans la gestion et dans l'objectif d'une responsabilisation totale des départements ministériels dans l'exécution de leur budget respectif.

Ce nouveau système permettra l'informatisation totale des circuits des dépenses, de manière à subvenir aux exigences des normes d'exploitation en matière de perfectionnement des applications informatiques particulièrement au niveau de l'efficacité et de la sécurité des données. Cette application informatique satisfait plusieurs exigences comme le respect des étapes d'exécution des dépenses en terme de produits et de services, relative à la chaîne d'engagement de dépenses, à son apurement, à son ordre de dépense, à son règlement et à l'enregistrement des quittances entre les différentes institutions de dépenses et le trésor public.

A cela s'ajoute l'accomplissement de l'ensemble des fonctions de gestion de mobilier et la contribution à l'élaboration de calendriers de référence pour l'analyse et l'exécution du budget en plus de l'exécution du compte administratif de l'Etat, de la loi de règlement et des fonctions de contrôle interne qui seront renforcées à tous les niveaux.

Ce projet de réforme engagé depuis avril 2003 s'articule en cinq étapes:

- la phase d'étude préliminaire de diagnostic et d'analyse des besoins,
- la phase de généralisation de l'informatique
- la phase d'élaboration détaillée de

l'application informatique

- la phase de réalisation des programmes d'informatisation
- et enfin l'exécution des programmes y afférents au niveau des différentes directions du ministère des Finances et la formation des utilisateurs.

Jusqu'ici, les quatre premières phases ont déjà été exécutées.

Il est prévu d'entamer l'exécution de la phase ultime dès la mise en place du budget 2005 au niveau des départements ministériels pilotes qui seront ultérieurement définis en attendant que leur préparation préalable soit effectuée à travers notamment l'organisation d'ateliers de formation pour familiariser les différents intervenants avec le nouveau système informatique de gestion des dépenses publiques.

Le gouvernement, sur insignes instructions du Président de la République, poursuit sans relâche les efforts de réforme et de modernisation globales à travers l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et les nombreuses réalisations concrètes qui concourent à l'amélioration sensible et constante du cadre et du niveau de vie des populations en plus du relèvement du niveau de la qualité des services et prestations de manière à garantir un développement intégré et harmonieux porteur de progrès et de prospérité à l'ensemble des citoyens.

C'est là le meilleur moyen d'offrir aux mauritaniens une vie digne et heureuse dans un climat de sécurité, de stabilité, de quiétude et de sérénité et de leur garantir la meilleure protection qui soit contre les provocations et menaces répétées des ennemis de notre nation.